



Aux parents des enfants  
fréquentant les Structures jeunesse

Traité par : Structures d'accueil à la journée - Direction  
N/réf. : BOC - duf

Chers parents,

Nous souhaitons vous faire part de quelques informations importantes.

### **Inscriptions 2021-2022**

Nous vous demandons de procéder, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, à la réinscription de votre/vos enfant/s par le biais du site internet :

**<http://www.collombey-muraz.ch/jeunesse>**

Il suffit d'imprimer et de compléter le formulaire et de nous le retourner pour le **31 mars prochain au plus tard.**

**Avec la fiche d'inscription, il y a lieu de nous retourner également une fiche d'attestation d'employeur** (une par parent – également disponible à l'adresse électronique ci-dessus), ceci afin d'attribuer les places selon nos critères de priorité. Les parents qui nous ont déjà fait parvenir une inscription voudront bien nous fournir ces attestations avant le 31 mars.

Une version papier des formulaires peut être obtenue auprès du secrétariat des Structures jeunesse (ainsi que dans les UAPE du Corbier et de Muraz).

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet susmentionné, particulièrement en cas de nouvelles informations liées à la situation sanitaire actuelle.

### **Accueil estival pour la crèche**

En ce qui concerne la période de fermeture estivale de la crèche, comme chaque année, nous collaborons avec la crèche de Vionnaz ; des informations seront affichées à la crèche, dès le mois d'avril.

./.

### **Accueil estival à l'UAPE (2H à 8H)**

Comme les années précédentes, nous vous proposons un accueil d'été, du **21 juin au 8 juillet**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, aux conditions suivantes :

- ouverture d'un groupe à condition qu'il y ait au minimum **12 enfants inscrits** par jour
- placement possible uniquement à la **journée**
- tarif unique de **fr. 50.- par jour**, repas inclus, pour les revenus jusqu'à fr. 110'000.- ; puis tarif habituel de l'UAPE pour les revenus au-dessus de fr. 110'000.-
- pas de rabais de 20% dès le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit.

Comme l'ouverture d'un groupe dépendra du nombre d'enfants inscrits, nous vous prions d'inscrire votre/vos enfant/s par écrit en nous transmettant les jours dont vous avez besoin d'ici le **31 mars prochain**. Une confirmation vous sera ensuite envoyée. Cette inscription est définitive. En cas de désistement sur un ou des jours annoncés, le montant reste dû, hormis si un autre enfant prend la place libérée.

Veuillez noter que ces prestations sont facturées en sus du contrat de fréquentation de votre/vos enfant/s.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information éventuel et vous présentons, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Cécile Bourban

Cheffe de service